

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2871

11 décembre 2007

SOMMAIRE

3H International S.A.	137770	JPMorgan European Property Holding Lu-	
Adran S.A.	137769	xembourg 1 S.à r.l.	137784
Armstrong S.A.	137769	Kereda S.A.	137795
Auris (Luxembourg) S.A.	137788	Kvarnvik S.A.	137777
Borealis Investments S.A.	137762	Lainière Luxembourg S.A.	137767
Chordia Invest I Holding S.A.	137783	LBK Finance Holding S.A.	137795
Compagnie Européenne de Téléphonie		Lux Star International S.à r.l.	137762
S.A.	137808	McKesson China Holdings S.à r.l.	137797
CSC Computer Sciences S.A.	137774	Middle-East-GTL S.A.	137775
DH Palos Immobilien- und Projectentwic-		Moneta Group S.A.	137767
klungs S.à r.l.	137774	Nileen S.à.r.l.	137762
Eikon Invest II S.A.	137794	Ophrys Holding S.A.	137769
Eikon Invest I S.A.	137776	Ophrys Holding S.A.	137793
Eikon Invest IV Holding S.A.	137806	Portena Holding S.A.	137768
Eikon Invest V Holding S.A.	137803	Proformlux Soparfi S.A.	137765
Eikon Invest VI Holding S.A.	137796	Que Pasa S.à r.l.	137767
Eikon Invest VII Holding S.A.	137805	Rovan S.à.r.l.	137763
Eikon Invest VIII Holding S.A.	137804	RSTM BVBA & Cie	137807
Eikon Mezzanine Income Holding S.A. ..	137793	SAS Shipping Agencies Services	137763
Eikon Mezzanine Invest II Holding S.A. .	137792	Schroeder & Associés	137764
Eikon Mezzanine Invest III Holding S.A.		Sea-Invest Afrique S.A.	137770
.....	137807	Sinomax Luxembourg S.A.	137764
Eikon Mezzanine Invest VII Holding S.A.		SSCP Swaging	137775
.....	137788	STAR PETROLEUM Middle-East S.A. ...	137775
Ersel Finance S.A.	137775	TIA Europe S.A.	137765
Euro-Packaging S.A.	137774	Valdosta S.A.	137765
Europarfin S.A.	137768	Wine & Spirit Investment S.A.	137808
Gioca S.A.	137768		
Grand Duchy Finance S.à r.l.	137763		

Borealis Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 83.597.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire tenue en date du 29 octobre 2007 que:

- L'assemblée accepte la démission des administrateurs Messieurs Dominique Léonard et Didier Schönberger et Madame Natacha Steuermann

- L'assemblée nomme en remplacement comme nouveaux administrateurs les personnes suivantes:

Monsieur Jean Nicolas Weber, conseil fiscal, né le 17 mai 1950 à Wiltz, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse

Monsieur Guy Lanners, expert-comptable, né le 9 septembre 1965 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse

Monsieur Aniel Gallo, expert-comptable, né le 6 février 1962 à Torre Annunziata (I), demeurant professionnellement à L - 8211 Marner, 53, route d'Arlon Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

- Le siège social est transféré de 11b, boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg au 36, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2007137334/3560/24.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02472. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070159283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Nileen S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

R.C.S. Luxembourg B 81.959.

Avec effet au 28 octobre 2007, la société anonyme FINANCIERE CENTURIA LUXEMBOURG, a dénoncé le domicile établi en ses locaux, sis au 14 rue du Marché aux Herbes L-1728 Luxembourg, de la société à responsabilité limitée NILEEN S.à r.l. de sorte que celle-ci se trouve jusqu'à nouvel avis sans domicile ni résidence connus.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINANCIERE CENTURIA LUXEMBOURG S.A.

Le domiciliataire

J.-N. Lequeue / A. Pacaud

Administrateur-Délégué / Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2007137335/6654/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04365. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070159281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Lux Star International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.600.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 132.494.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007137404/242/13.

(070159685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Rovan S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 87.500,00.**

R.C.S. Luxembourg B 48.685.

Avec effet au 28 octobre 2007, la société anonyme FINANCIERE CENTURIA LUXEMBOURG, a dénoncé le domicile établi en ses locaux, sis au 14 rue du Marché aux Herbes L-1728 Luxembourg, de la société à responsabilité limitée ROVAN S.à r.l. de sorte que celle-ci se trouve jusqu'à nouvel avis sans domicile ni résidence connus.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

FINANCIERE CENTURIA LUXEMBOURG S.A.

Le domiciliataire

J.-N. Lequeue / A. Pacaud

Administrateur-Délégué / Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2007137336/6654/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04367. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Grand Duchy Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 113.118.

En date du 9 octobre 2007, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Transfert du siège social de la Société du 22, Parc d'Activité Syrdall au 9, Parc d'Activité Syrdall à L-5365 Münsbach, à dater du 10 octobre 2007.

2. Démission de Madame Susanne Kortekaas de sa fonction de Gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 10 octobre 2007.

3. Nomination de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., domicilié au 46A, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourgeois sous le numéro B 9.098, à la fonction de gérant de catégorie B de la Société, à dater du 10 octobre 2007, pour une période de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GRAND DUCHY FINANCE S.à r.l.

EQUITY TRUST Co. (LUXEMBOURG) S.A.

Mandataire spécial

Signatures

Référence de publication: 2007137337/683/23.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02111. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

SAS Shipping Agencies Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 113.456.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 5 avril 2006
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SA SHIPPING AGENCIES SERVICES

Signature

Référence de publication: 2007137839/296/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007, réf. LSO-CK02874. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Sinomax Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 87.182.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 12 septembre 2007 que:

1. Le siège social de la société est désormais fixé au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.
2. Sont réélus administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2010:

- M. Cemil Sahin,
- M. Fei Gou
- M. Jing-Sheng Zhang

3. Est élue commissaire, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2008:

- BF CONSULTING S.à.r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 50, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2007137339/6312/25.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03061. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Schroeder & Associés, Société Anonyme.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 8, rue des Girondins.

R.C.S. Luxembourg B 69.336.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire en date du 28 septembre 2007

L'assemblée générale extraordinaire étant régulièrement constituée, elle peut valablement délibérer sur les points ci-après:

1. Elle accepte la démission de Monsieur Joseph Schroeder comme administrateur avec effet au 30 septembre 2007 à minuit.

2. Elle nomme aux fonctions d'administrateur avec effet au 1^{er} octobre 2007 Monsieur Robert Jeworowski, fondé de pouvoir du service «Charpente métallique».

3. Elle confirme l'élection du 5 septembre 2007 de Monsieur Gaston Flesch comme Président du Conseil d'Administration. Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

4. Elle confirme les mandats de Monsieur Gaston Flesch comme administrateur, administrateur-délégué et de Messieurs Claude Belche, Marc Feider, José Glesener, Jean Hannes, Fernand Hubert, Josef Pannrucker, Adrien Stolwijk et Claude Zipfel comme administrateurs. Leurs mandats viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

5. Elle confirme la nomination comme réviseur d'entreprise de la société RSM AUDIT LUXEMBOURG s.à r.l. avec siège social à L-1340 Luxembourg 3-5, place Winston Churchill. Le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Le mandataire de la société

Référence de publication: 2007137557/507/29.

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2007, réf. LSO-CK00005. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Valdosta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 98.088.

—
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration
tenue en date du 15 janvier 2007*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet à la date de ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VALDOSTA S.A.

Signature

Référence de publication: 2007137340/3014/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2007, réf. LSO-CH02449. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

TIA Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 59.603.

—
Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007137342/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02158. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Proformlux Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.
R.C.S. Luxembourg B 115.671.

—
L'an deux mille sept, le sept novembre.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme REDLUX SOPARFI S.A., ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 52, Esplanade,

Constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 5 avril 2006, publié au Mémorial C numéro 1.372 du 17 juillet 2006, immatriculée au registre de commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 115.671.

L'assemblée est présidée par Monsieur Yvan Crab, administrateur de sociétés, demeurant à Nagyborzsony (Hongrie), qui désigne comme secrétaire Madame Christine Charpentier, employée privée, demeurant à B-Arlon.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Killian McGrath, administrateur de sociétés, demeurant à Youghal (Irlande).

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Les actionnaires présents et/ou représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

La liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il résulte de la liste de présence que toutes les mille (1.000) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1.- Modification de la dénomination sociale et modification afférente du premier paragraphe de l'article 1^{er} des statuts.
- 2.- Adaptation des articles des statuts, suite à la loi du 25 août 2006.

L'assemblée, ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale.

En conséquence, le premier paragraphe de l'article 1^{er} des statuts est supprimé et remplacé par le suivant:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de PROFORMLUX SOPARFI S.A.»

Deuxième résolution

En conformité de la loi du 25 août 2006, l'assemblée décide d'adapter les statuts comme suit:

* article 1^{er} :

- il est inséré après le premier paragraphe le paragraphe suivant: «La société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires.»

- à la fin du dernier paragraphe, les mots suivants sont ajoutés «ou de l'associé unique».

* article 4: il est supprimé et remplacé par le suivant:

«Tant que la société ne compte qu'un associé unique, elle peut être administrée par un administrateur unique, qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la société.

Si la société compte plus qu'un actionnaire, elle sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins. La durée du mandat est de six ans au plus.

Ils sont révocables en tout temps par l'assemblée générale. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Toute référence dans les statuts au conseil d'administration sera considérée automatiquement comme une référence à l'administrateur unique tant que la société ne compte qu'un seul associé.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, elle doit désigner un représentant permanent qui la représentera, conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.»

article 5: il est inséré un 3^{ème} alinéa comme suit:

- «Seront réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification.»

- à l'ancien cinquième paragraphe, les mots «est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires et» sont supprimés.

- à la fin de l'ancien sixième paragraphe, sont ajoutés les mots «ou par la signature de l'administrateur unique».

- à la fin du dernier paragraphe, sont ajoutés les mots «ou de l'administrateur unique».

* article 10: il est ajouté un 3^{ème} alinéa comme suit:

«Seront réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification.»

* article 11: il est ajouté un second alinéa comme suit:

Pour le cas où il n'existe qu'un associé unique, celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ mille (1.000,-) Euros.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures ils ont signé les présentes avec le notaire.

Signé: Y. Crab, C. Charpentier, K. Mc Grath, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 12 novembre 2007, Relation: MER/2007/1608. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 novembre 2007.

U. Tholl.

Référence de publication: 2007137379/232/72.

(070159587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Moneta Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 67.373.

—
Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 15, rue de la Chapelle à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit :

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007137345/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02154. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Lainière Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 45.650.

—
Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit :

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007137346/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02200. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Que Pasa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 37, rue du Fort Neipperg.

R.C.S. Luxembourg B 94.946.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007137847/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK04975. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Gioca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 74.749.

—
Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit :

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007137347/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02152C. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Europarfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 59.879.

—
Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit :

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007137348/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02149. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Portena Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 96.085.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007137853/7280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04672. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Armstrong S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 67.825.

—
Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit :

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007137349/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02187. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Adran S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 107.451.

—
Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 15, rue de la Chapelle à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit :

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007137350/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02142. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Ophrys Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 108.836.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

137770

Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007137854/7280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04678. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

3H International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 90.250.

Extrait des décisions du liquidateur du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 octobre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007137351/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02221. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Sea-Invest Afrique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 133.563.

STATUTS

L'an deux mille sept, le neuf novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1) SEA-INVEST CORPORATION S.A., société anonyme, ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg et inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B-74.220.

2) INTERCAFCO S.A., société anonyme, ayant son siège social au 2, rue Moncor, 1752 Villars-sur-Glâne (Suisse) et inscrite au registre de commerce de Fribourg sous le numéro CH-217-0135961-0.

Tous deux sont ici représentés par Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations sous seings privés, lesquelles, paraphées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lequel comparant, agissant ès- dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les fondateurs ont déclaré constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci- après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: SEA-INVEST AFRIQUE S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières, ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, notamment dans le domaine de l'exploitation portuaire; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, la prestation de services à filiales.

La société a pour objet également l'acquisition de tous titres, valeurs mobilières et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières, tant mobilières qu'immobilières, en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Titre II. Capital social, Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 3.000.000,- (trois millions euros), représenté par 1.000 (mille) actions de EUR 3.000,- (trois mille euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux nouvelles actions seront les mêmes que ceux dont jouissent les anciennes actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Cession d'actions - Droit de préemption.

6.1 - Agrément

Sauf en cas de cession dans le cadre de l'article 6.4 ci-dessous (Transfert à une Filiale) un actionnaire n'a pas le droit de transférer ou autrement céder ou laisser passer toute ou partie de ses actions à une tierce partie sans l'accord préalable de l'autre actionnaire.

6.2 - Champ d'application du droit de préemption

Sous réserve des dispositions de l'article 6.1, les cessions d'actions à un tiers sont soumises à un droit de préemption.

6.3 - Procédure pour la cession d'actions

Tout projet de cession d'actions à un tiers devra immédiatement être notifié par l'actionnaire cédant à l'autre actionnaire dès que possible par télécopie confirmée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception (ci-après la «notification»).

La notification comportera, à peine de nullité, les informations suivantes:

- (a) le nombre d'actions devant être vendues (les «actions devant être cédées»),
- (b) le nom du tiers acquéreur,
- (c) le prix et les conditions de la cession,
- (d) une demande d'agrément.

L'actionnaire destinataire de la notification aura un délai de quinze jours à compter de la réception de cette notification pour informer l'actionnaire cédant par télécopie confirmée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception de son intention d'exercer son droit de préemption sur la totalité des actions devant être cédées.

Si, suite à la notification, l'actionnaire ne préempte pas toutes les actions devant être cédées, l'actionnaire cédant pourra transférer les actions non préemptées par ledit actionnaire au tiers acquéreur sous réserve:

(i) que la cession soit réalisée dans les trente (30) jours suivant la date de clôture de la préemption, conformément aux termes et conditions figurant dans la notification,

(ii) que le tiers acquéreur soit préalablement agréé par le Conseil d'Administration de la société, conformément aux statuts.

6.4 - Transfert à une Filiale

Un actionnaire a le droit de céder à tout moment la totalité de ses actions à une filiale de son groupe.

Lorsque la filiale cessera d'être membre du groupe de l'actionnaire d'origine, cette filiale aura l'obligation de re-transférer les actions à l'actionnaire qui les lui avait initialement transféré.

Art. 7. Droit de sortie conjointe.

7.1 - Bénéficiaire

En cas de cession par un actionnaire de tout ou partie de ses actions dans la société (à l'exception des cessions effectuées dans le cadre de l'article 6.4 ci-dessus), l'autre actionnaire bénéficiera d'un droit de sortie conjointe en ayant l'option de vendre le même pourcentage d'actions sur la base de la formule mentionnée à l'article 7.4 ci-dessous.

7.2 - Délai d'exercice du droit de sortie conjointe

Dans le délai de quinze (15) jours prévu pour notifier l'exercice du droit de préemption prévu par l'article 6.2 ci-dessus et en cas de non-exercice dudit droit de préemption, l'actionnaire non vendeur devra notifier, par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'actionnaire vendeur son intention de bénéficier de son droit de retrait conjoint en précisant le nombre d'actions qu'il désire céder.

7.3 - Modalités d'exercice du droit de sortie conjointe

En cas d'exercice par l'actionnaire non vendeur de son droit de sortie conjointe, l'actionnaire vendeur sera tenu d'acquérir ou de faire acquérir les actions concernées et ce, dans les mêmes conditions financières que celles proposées par le cessionnaire, les dispositions du présent article valant promesse unilatérale d'achat.

La cession des actions détenues par l'actionnaire vendeur devra intervenir concomitamment avec la cession des actions détenues par l'actionnaire ayant exercé son droit de sortie conjointe. Une telle cession devra être réalisée dans un délai de quinze (15) jours suivant l'expiration du délai d'exercice du droit de sortie conjointe.

7.4 - Nombre d'actions pouvant être cédées par l'actionnaire non vendeur bénéficiaire du droit de sortie conjointe

Dans la notification visée à l'article 7.3 ci-dessus, l'actionnaire vendeur devra offrir à l'actionnaire non vendeur la possibilité de céder, conjointement avec celui-ci, au même cessionnaire et dans les mêmes conditions notamment financières, un nombre maximum d'actions déterminé par application de la formule suivante:

$$N = NAV \times NAB/NAC$$

N est le nombre d'actions maximum que l'actionnaire non vendeur sera en droit de céder au titre du présent article

NAV est le nombre d'actions que l'actionnaire vendeur se propose de céder tel qu'indiqué dans la notification.

NAB est le nombre d'actions détenues par l'actionnaire non vendeur.

NAC est le nombre d'actions détenues par l'actionnaire vendeur avant la réalisation de la cession envisagée.

Titre III. Administration, Surveillance

Art. 8. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années, sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procédera à l'élection définitive.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 10. Le conseil d'administration peut désigner son président. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière et le premier président du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 12. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires actionnaires ou non. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années et sont rééligibles et révocables à tout moment.

Titre IV. Année sociale - Assemblées générales

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mercredi du mois de mai à 18.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 15. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 16. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la durée fixée pour la réunion. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non. Chaque action donne droit à une voix.

Art. 17. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Les modifications statutaires ne pourront être décidées qu'à l'unanimité des voix.

Titre V. Généralités

Art. 17. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

1. SEA-INVEST CORPORATION S.A., prédésignée, Six cent soixante-sept actions	667
2. INTERCAFCO S.A., prédésignée, Trois cent trente-trois actions	333
Total: Mille actions	<u>1.000</u>

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence du tiers de sorte que la somme de EUR 1.000.000,- (Un million euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ 34.000,- Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs pour la durée de six ans:

1) Monsieur Jean Benaim, né au Caire (Egypte), le 28 octobre 1947, demeurant à Les Charmettes, 31, route suisse, 1297 Founex /Vaux (Suisse),

2) Monsieur Philippe Van De Vyvere, né à Gent (Belgique), le 5 août 1953, demeurant à Kasteellaan 44, 9921 Lovendegem(Belgique),

3) Monsieur Marc-Yves Blanpain, né à Uccle (Belgique), le 2 septembre 1941, demeurant 43 avenue d'Italie, 1050 Ixelles (Belgique),

4) Monsieur Olivier Marceron, né à Neuilly sur Seine (France), le 7 juillet 1954, demeurant à 87, Boulevard Suchet, 75016 Paris (France)

Monsieur Jean Benaim, prénommé, est nommé comme président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme comme commissaire aux comptes pour la durée de six ans: La société EUROPEAN MANAGEMENT FIDUCIARY S.A., 38, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Troisième résolution

L'adresse de la société est fixée au 38, avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, Relation: LAC/2007/35256. — Reçu 30.000 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007138354/211/201.

(070160560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

DH Palos Immobilien- und Projectentwicklungs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 90.634.

—
Extrait des résolutions du gérant du 31 août 2007

- Le siège social de la société est transféré du 3, boulevard de la Foire à Luxembourg au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, avec effet au 1^{er} septembre 2007.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007137352/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10184. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

CSC Computer Sciences S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 22.979.

—
Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 15, rue de la Chapelle à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007137353/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04321. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Euro-Packaging S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9543 Wiltz, route de Noertrange.

R.C.S. Luxembourg B 73.209.

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2006 que les mandats de
Madame Sabine Carbonnelle, administrateur, demeurant professionnellement à L-9543 Wiltz, route de Noertrange
Monsieur Eric Carbonnelle, administrateur, demeurant professionnellement à L-9543 Wiltz, route de Noertrange
Monsieur Jean-Pierre Carbonnelle, administrateur-délégué, demeurant professionnellement à L-9543 Wiltz, route de Noertrange

PAISLEY STRATEGIES Ltd, administrateur, ayant son siège social à Belize City, Etat de Belize

la FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES S.à.r.l., commissaire aux comptes, demeurant professionnellement à 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg

ont été prorogés pour une période de six ans venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice 2011.

Madame Sabine Carbonnelle et Monsieur Eric Carbonnelle ont été nommés administrateurs-délégués.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

137775

Luxembourg, le 22 août 2007.

FIDUCIAIRE B + C S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007137554/7759/24.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00414. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

SSCP Swaging, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 104.339.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 22 octobre 2007, enregistré à Luxembourg A.C., le 24 octobre 2007, relation LAC/2007/32402, que l'assemblée a décidé de clôturer la liquidation et à pris les résolutions suivantes en application de la loi 10 août 1915 relatif aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi:

- que les livres et documents sociaux seront entreposés pendant une période de cinq ans suivant la date de la présente assemblée à Luxembourg dans les bureaux d'ALTER DOMUS SàRL, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2007.

Pour la société

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007137354/211/20.

(070159163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Ersel Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 51.735.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 13 septembre 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 9-11, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 5, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, avec effet au 1^{er} octobre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2007.

Le Conseil d'Administration

H. Ninove / S. Desiderio

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007137355/43/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09190. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

**STAR PETROLEUM Middle-East S.A., Société Anonyme,
(anc. Middle-East-GTL S.A.).**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 54.694.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 novembre 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

J. Seckler

Le notaire

Référence de publication: 2007137407/231/15.

(070159674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Eikon Invest I S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 78.493.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 19 octobre 2007

La démission du Commissaire aux comptes, CO-VENTURES S.A., Société Anonyme, dont le siège social est au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, est acceptée avec effet immédiat.

- La démission de ORANGEFIELD TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme, dont le siège social est au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Administrateur, est acceptée avec effet immédiat.

- FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, dont le siège social est au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est nommée Commissaire aux Comptes. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2012.

- Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est nommé Administrateur, Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2012.

- Monsieur Jean-Robert Bartolini diplômé D.E.S.S., demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est nommé Administrateur. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2012.

- Le siège social est transféré du 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Certifié sincère et conforme

EIKON INVEST I S.A.

J. Baxter / J.-R. Bartolini

Administrateur / Administrateur

Extract of the resolutions taken at the Extraordinary General Meeting held in Luxembourg on October 19th, 2007

- The resignation of the Statutory Auditor, CO-VENTURES S.A., Société Anonyme, with registered office at 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, be accepted with immediate effect.

- The resignation of the Director, ORANGEFIELD TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme, with registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, be accepted with immediate effect.

- The company FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, having its registered office at 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg be appointed as new Statutory Auditor. Its mandate will lapse at the Annual General Meeting of 2012.

- Mr Pierre Mestdagh, private employee, professionally residing at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, be appointed as new Director. His mandate will lapse at the Annual General Meeting of 2012.

- Mr Jean-Robert Bartolini, graduated D.E.S.S., professionally residing at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg be appointed as additional Director. His mandate will lapse at the Annual General Meeting of 2012.

- The registered office is transferred from 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg to 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,

Luxembourg, October 19th, 2007.

For true copy

EIKON INVEST I S.A.

J. Baxter / J.-R. Bartolini

Director / Director

Référence de publication: 2007137363/795/45.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04070. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Kvarnvik S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 133.514.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the twenty-fifth of October.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

1. LANNAGE S.A., société anonyme, with registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 63.130 here represented by Mrs Viviane Hengel, private employee, residing professionally in 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, on behalf of a proxy given in Luxembourg on October 25th, 2007:

2. VALON S.A., société anonyme, with registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 63.143 here represented by Mrs Christine Coulon-Racot, private employee, residing professionally in 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, on behalf of a proxy given in Luxembourg on October 25th, 2007.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

Such appearing parties have decided to form amongst themselves a company in accordance with the following Articles of Incorporation:

Art. 1. There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of KVARNVIK S.A.

The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The corporate capital is fixed at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into fifteen thousand five hundred (15,500) shares of two euro (EUR 2.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

The corporate share capital may be increased from its present amount up to two million euro (EUR 2,000,000.-) by the creation and issue of new additional shares of a par value of two euro (EUR 2.-) each.

The board of directors is fully authorised and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or by contribution in kind.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorised capital, which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

Moreover, the Board of Directors is authorised to issue convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorised capital. The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions, which may be related to such, bond issue. A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not to be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The board of directors shall choose from among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 6. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 7. The corporation's financial year shall begin on 1st July and shall end on 30th June of the following year.

Art. 8. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the third Monday of November at 9.00 AM.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 9. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 10. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Art. 11. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitional dispositions

1. The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on June 30th 2008.
2. The first annual general meeting shall be held in 2008.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

	Shares
1) LANNAGE S.A.	7,750
2) VALON S.A.	7,750
Total	<u>15,500</u>

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Extraordinary General Meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is set at three (3) and that of the auditors at one (1).
2. The following are appointed directors:
 - a) LANNAGE S.A., société anonyme, with registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 63.130; Mr Jean Bodoni, with professional address in 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg will act as permanent representative;
 - b) VALON S.A., société anonyme, with registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 63.143; Mr Guy Kettmann, with professional address in 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg will act as permanent representative;
 - c) KOFFOUR S.A., société anonyme, with registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 86.086; Mr Guy Baumann, with professional address in 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg will act as permanent representative.
3. Has been appointed auditor:
AUDIT TRUST S.A., société anonyme, with registered office in 283, route d'Arlon, L- 1150 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 63.115.
4. The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2012.
5. The registered office will be fixed at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. LANNAGE S.A., société anonyme, avec siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 63.130 représentée par Madame Viviane Hengel, employée privée, avec adresse professionnelle au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 25 octobre 2007;

2. VALON S.A., société anonyme, avec siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 63.143, représentée par Madame Christine Coulon-Racot, employée privée, avec adresse professionnelle au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 25 octobre 2007.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de KVARNVIK S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en quinze mille cinq cents (15.500) actions de deux euros (EUR 2,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) par la création et l'émission d'actions nouvelles de deux euros (EUR 2,-) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le 1^{er} juillet et finit le 30 juin de l'année suivante.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième lundi du mois de novembre à 9.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 30 juin 2008.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

	Actions
1. VALON S.A.	7.750
2. LANNAGE S.A.	7.750
Total:	15.500

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois) et celui des commissaires à 1 (un).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) LANNAGE S.A., société anonyme, avec siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 63.130; ayant comme représentant permanent Monsieur Jean Bodoni, avec adresse professionnelle au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg;

b) VALON S.A., société anonyme, avec siège social au 283, route d'Arlon, L- 1150 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 63.143; ayant comme représentant permanent Monsieur Guy Kettmann, avec adresse professionnelle au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg;

c) KOFFOUR S.A., société anonyme, avec siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86.086; ayant comme représentant permanent Monsieur Guy Baumann, avec adresse professionnelle au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, avec siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 63.115.

3. Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

4. Le siège social est fixé au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, connues du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: V. Hengel, C. Coulon-Racot, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2007, LAC/2007/33562. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007137913/5770/333.

(070159895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Chordia Invest I Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 80.166.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 19 octobre 2007

- La démission du Commissaire aux comptes, CO-VENTURES S.A., Société Anonyme, dont le siège social est au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, est acceptée avec effet immédiat.
- La démission de ORANGEFIELD TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme, dont le siège social est au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Administrateur, est acceptée avec effet immédiat.
- FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, dont le siège social est au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est nommée Commissaire aux Comptes. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2012.
- Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est nommé Administrateur. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2012.
- Monsieur Jean-Robert Bartolini, diplômé D.E.S.S., demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est nommé Administrateur. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2012.
- Le siège social est transféré du 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Certifié sincère et conforme

CHORDIA INVEST I HOLDING S.A.

J. Baxter / J.-R. Bartolini

Administrateur / Administrateur

Extract of the resolutions taken at the Extraordinary General Meeting held in Luxembourg on October 19th, 2007

- The resignation of the Statutory Auditor, CO-VENTURES S.A., Société Anonyme, with registered office at 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, be accepted with immediate effect.
- The resignation of the Director, ORANGEFIELD TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme, with registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, be accepted with immediate effect.
- The company FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, having its registered office at 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg be appointed as new Statutory Auditor. Its mandate will lapse at the Annual General Meeting of 2012.
- Mr Pierre Mestdagh, private employee, professionally residing at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, be appointed as new Director. His mandate will lapse at the Annual General Meeting of 2012.
- Mr Jean-Robert Bartolini, graduated, professionally residing at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg be appointed as additional Director. His mandate will lapse at the Annual General Meeting of 2012.
- The registered office is transferred from 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg to 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Luxembourg, October 19th, 2007.

For true copy

CHORDIA INVEST I HOLDING S.A.

J. Baxter / J.-R. Bartolini

Director / Director

Référence de publication: 2007137364/795/45.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04095. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

JPMorgan European Property Holding Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 106.898.

In the year two thousand and seven, the seventeenth of October.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING MALTA 2 LIMITED, a company incorporated and organised under the laws of Malta with its registered office at Level 2, Valletta Buildings, South Street, Valletta, VLT11, Malta,

represented by Mr Jean-Christophe Ehlinger, Vice President, with professional address at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, acting in its capacity as director of JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING MALTA 2 LIMITED.

Such appearing party is the sole partner of JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 1 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 106898 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned on 18 March 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 734 of 23 July 2005. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on 23 May 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 1883 on 4 September 2007.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Meeting notes, acknowledges and approves that paragraph two of articles 10 of the articles of association of the Company (the Articles) must be construed as allowing the managers who are resident or based full time in the United Kingdom (the UK) and the managers who are resident or based full time in the United States (the US) to constitute together the majority of the board of managers of the Company (the Board) provided that (i) the majority of the managers will be non-resident in the UK for UK tax purposes and shall not be based full time in the UK (hereinafter referred to as Non-resident in the UK) and (ii) that the majority of the managers will be non-resident in the US for US tax purposes and shall not be based full time in the US (hereinafter referred to as Non-resident in the US).

The Meeting also notes that paragraph eight of article 10 of the Articles must be construed as allowing managers who are resident or based full time in the UK together with managers who are resident or based full time in the US to represent the majority of the Board at any meeting of the Board provided that (i) at least two managers are physically present, (ii) at least a majority of the managers is present or represented, (iii) at least the majority of the managers present or represented are Non-resident in the UK and (iv) at least the majority of the managers present or represented are Non-Resident in the US.

It follows that the Meeting resolves, for the sake of clarity, to amend article 10 of the Articles, which shall therefore read as follows:

« **Art. 10. Management.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be unitholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of unitholders holding a majority of votes.

The majority of the managers will be non-resident in the United Kingdom (the «UK») for UK tax purposes and shall not be based full time in the UK (hereinafter referred to as «Non-resident in the UK»). The majority of the managers will be non-resident in the United States (the «US») for US tax purposes and shall not be based full time in the US (hereinafter referred to as «Non-resident in the US»). For the avoidance of doubt, managers who are resident or based full time in the UK may together with managers who are resident or based full time in the US constitute the majority of the board of managers in accordance with these Articles.

The board of managers may choose from among its Non-resident in the UK members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a manager but must be Non-resident in the UK, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the unitholders. The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in, the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of unitholders and the board of managers, but in his absence the unitholders or the board of managers may appoint another manager, and in respect of unitholders' meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers the day before such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable or telegram, telex or telefax of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram, telefax, e-mail transmission or any other similar means of communication equipment another manager, as his proxy.

Any manager who is not physically present at the location of a meeting of the board of managers, and who is not present in the UK, may participate in such a meeting by conference call or similar means of communication equipment, whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if (i) at least two managers are physically present, (ii) at least a majority of the managers is present or represented, (iii) at least the majority of the managers present or represented are Non-resident in the UK and (iv) at least the majority of the managers present or represented are Non-Resident in the US at any meeting of the board of managers. For the avoidance of doubt, managers who are resident or based full time in the UK may together with managers who are resident or based full time in the US represent the majority of the board of managers in accordance with these Articles. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at any meeting.

Meetings of the board of managers must be held at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting. In the event that the board of managers determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, meetings of the board of managers may be held temporarily abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. However, the meeting of the board of managers shall never be held in the UK.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two managers.

Notwithstanding the foregoing, resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the board of managers' meetings; each manager shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. No such resolution will, however, be effective if signed by a manager present in the UK or in the US or any other jurisdiction which may be specified from time to time by a resolution of the board of managers.»

Second resolution

The Meeting resolves to authorize the board of managers of the company to appoint of one or several general managers among its members who shall be in charge of the daily management of the Company and who shall have the powers to bind the Company by their individual signature.

The Meeting further resolves to amend article 11 of the articles of association of the Company, which shall therefore read as follows:

« **Art. 11. Powers of the Manager.** In dealing with third parties, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of unitholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers. The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, may, in particular and without limitation, enter into investment adviser agreements and administration agreements.

In case of plurality of managers, the board of managers may appoint from among its members one or several general managers who shall be in charge of the daily management of the Company and who shall have the powers to bind the Company by their individual signature.»

Whereof the present notarial deed is drawn in Senningerberg, on the year and day first above written.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING MALTA 2 LIMITED, une société constituée et existante sous les lois de Malte, ayant son siège social à Level 2, Valletta Buildings, South Street, Valletta, VLT11, Malta,

représentée par Monsieur Jean-Christophe Ehlinger, Vice President, avec adresse professionnelle au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, agissant en sa qualité d'administrateur de JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING MALTA 2 LIMITED.

Laquelle partie comparante est l'associée unique de JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 106898, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 734 en date du 23 juillet 2005. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1883 du 4 septembre 2007.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée note, reconnaît et approuve le fait que le deuxième alinéa de l'article 10 des statuts de la Société (les Statuts) doit être interprété comme autorisant les gérants qui sont résidents ou établis de manière permanente au Royaume-Uni (le RU) et les gérants qui sont résidents ou établis de manière permanente aux Etats-Unis (les USA) à former ensemble la majorité des gérants au conseil de gérance de la Société (le Conseil) tout en veillant à ce que (i) la majorité des gérants soient non-résidents au RU pour des considérations fiscales du RU et ne soient pas établis de manière permanente au RU (les non-résidents au RU) et (ii) que la majorité des gérants soient non-résidents aux USA pour des considérations fiscales des USA et ne soient pas établis de manière permanente aux USA (les non-résidents aux USA).

L'Assemblée note également que le huitième alinéa de l'article 10 des Statuts doit être interprété comme autorisant les gérants qui sont résidents ou établis de manière permanente au RU et les gérants qui sont résidents ou établis de manière permanente aux USA à représenter la majorité des gérants du Conseil à toute réunion du Conseil tout en veillant à ce que (i) au moins deux gérants soient physiquement présents, (ii) au moins la majorité des gérants soient présents ou représentés, (iii) au moins la majorité des gérants présents ou représentés soient non-résidents au RU (iv) au moins la majorité des gérants présents ou représentés soient non-résidents aux USA.

En conséquence, l'Assemblée décide, de manière à clarifier la situation, de modifier l'article 10 des Statuts qui prendra ainsi la teneur suivante:

« **Art. 10. Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas obligatoirement associé(s). Le(s) gérant(s) peut (peuvent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

La majorité des gérants seront des non-résidents du Royaume-Uni (le «RU») pour des raisons fiscales applicables au RU et ne seront pas établis de manière permanente au RU (ci-après renseignés comme les «Non-résidents au RU»). La majorité des gérants seront des non-résidents des Etats-Unis (les «US») pour des raisons fiscales applicables aux US et ne seront pas établis de manière permanente aux US (ci-après renseignés comme les «Non-résidents aux US»). Pour écarter toute confusion possible, des gérants résidents ou établis de manière permanente au RU peuvent constituer avec des gérants résidents ou établis de manière permanente aux US la majorité du conseil de gérance conformément aux présents Statuts.

Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres Non-résidents au RU un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant mais doit être un Non-résident au RU et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ainsi que des assemblées des associés. Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil de gérance présidera les assemblées générales des associés et les réunions du conseil de gérance, mais en son absence les associés ou le conseil de gérance désigneront, par un vote pris à la majorité présente lors de cette réunion, un autre gérant, et pour les assemblées générales des associés toute autre personne, pour assumer la présidence en lieu et place du président.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation moyennant l'assentiment de chaque gérant donné par écrit ou par câble, télégramme ou télex. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter au conseil de gérance en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen similaire de communication un autre gérant, qui sera un Non-résident au RU, comme son mandataire.

Tout gérant qui n'est pas physiquement présent à l'endroit de la réunion du conseil de gérance et qui n'est pas présent au RU peut participer à cette réunion par conférence téléphonique ou tout autre moyen similaire de communication où tous les participants à la réunion sont en mesure de s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion de la manière décrite ci-avant équivaudra à une présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si (i) au moins deux gérants sont physiquement présents, (ii) au moins une majorité des gérants est présente ou représentée, (iii) au moins la majorité des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance sont des Non-résidents au RU et (iv) au moins la majorité des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance sont des Non-résidents aux US, étant entendu que, pour écarter toute confusion possible, des gérants résidents ou établis de manière permanente au RU peuvent représenter avec des gérants résidents ou établis de manière permanente aux US la majorité du conseil de gérance conformément aux présents Statuts. Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à toute réunion.

Les réunions du conseil de gérance doivent être tenues au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel qu'indiqué dans la convocation de la réunion. Au cas où le conseil de gérance déterminerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, les réunions du conseil de gérance pourront être temporairement tenues à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cependant, les réunions du conseil de gérance ne pourront jamais être tenues au RU.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou le gérant qui aura assumé la présidence en son absence.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux gérants.

Nonobstant les dispositions précédentes, des résolutions approuvées par écrit et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées à une réunion du conseil de gérance; chaque gérant approuvera cette résolution par écrit, par télégramme, télécopie ou tout autre moyen de communications similaires. Aucune résolution ne sera cependant effective si elle signée par un gérant établi au RU et au US ou dans toute autre juridiction déterminée de temps à autre par une décision du conseil de gérance.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'autoriser le Conseil à nommer un ou plusieurs gérants délégués parmi ses membres qui auront à leur charge la gestion journalière de la Société et qui auront le pouvoir d'engager individuellement la Société par leur seule signature.

L'Assemblée décide de modifier l'article 11 des statuts de la Société qui prendra ainsi la teneur suivante:

« **Art. 11. Pouvoirs du Gérant.** Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, peut, en particulier et sans limitation, conclure des contrats de conseil en investissement et des contrats d'administration.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire parmi ses membres un ou plusieurs gérants délégués qui auront à leur charge la gestion journalière de la Société ainsi que le pouvoir d'engager individuellement la Société par leur seule signature.»

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-C. Ehlinger, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 octobre 2007. Relation: EAC/2007/12908. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 novembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007138418/239/225.

(070160185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

Eikon Mezzanine Invest VII Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 116.132.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 19 octobre 2007

La démission du Commissaire aux comptes, CO-VENTURES S.A., Société Anonyme, dont le siège social est au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, est acceptée avec effet immédiat.

- La démission de LUX BUSINESS MANAGEMENT Sàrl, Société à Responsabilité Limitée, dont le siège social est au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Administrateur de catégorie B, est acceptée avec effet immédiat.

- FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, dont le siège social est au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est nommée Commissaire aux Comptes. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2011.

- Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est nommé Administrateur de catégorie B. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2011.

- Monsieur Jean-Robert Bartolini, diplômé D.E.S.S., demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est nommé Administrateur de catégorie B. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2011.

- Le siège social est transféré du 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Certifié sincère et conforme

EIKON MEZZANINE INVEST VII HOLDING S.A.

J.-R. Bartolini / J. Baxter

Administrateur de catégorie B / Administrateur de catégorie A

Extract of the resolutions taken at the Extraordinary General Meeting held in Luxembourg on October 19th, 2007

- The resignation of the Statutory Auditor, CO-VENTURES S.A., Société Anonyme, with registered office at 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, be accepted with immediate effect.

- The resignation of the Director of B category, LUX BUSINESS MANAGEMENT Sàrl, Société à Responsabilité Limitée, with registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, be accepted with immediate effect.

- The company FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, having its registered office at 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg be appointed as new Statutory Auditor. Its mandate will lapse at the Annual General Meeting of 2011.

- Mr Pierre Mestdagh, private employee, professionally residing at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, be appointed as new Director of B category. His mandate will lapse at the Annual General Meeting of 2011.

- Mr Jean-Robert Bartolini, graduated D.E.S.S., professionally residing at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg be appointed as additional Director of B category. His mandate will lapse at the Annual General Meeting of 2011.

- The registered office is transferred from 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg to 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Luxembourg, October 19th, 2007.

For true copy

EIKON MEZZANINE INVEST VII HOLDING S.A.

J.-R. Bartolini / J. Baxter

Director of B category / Director of A category

Référence de publication: 2007137365/795/47.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04077. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Auris (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 133.571.

STATUTS

L'an deux mille sept, le trente octobre.

Par-devant Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange.

Ont comparu:

1.- La société anonyme TRUSTCAPITAL S.A., ayant son siège social à L-2715 Luxembourg, 2, rue Walram (RCS Luxembourg N ° B 39.680),

ici représentée par Monsieur Jeannot Philipp, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant tant en sa fonction d'administrateur de cette société, qu'en sa qualité de mandataire de l'administratrice Madame Marie-France Pastore, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Luxembourg, le 30 octobre 2007,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles,

2.- La société anonyme SIP, SOCIETE D'INVESTISSEMENT ET DE PROMOTION S.A., ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte (RCS Luxembourg N ° B 57.606),

ici représentée par Monsieur Jeannot Philipp, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Luxembourg, le 30 octobre 2007,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles,

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre I^{er} . Dénomination, siège social, objet, durée, capital social

Art. 1^{er} . Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme de type SOPARFI (Société de participation financière) sous la dénomination de

AURIS (LUXEMBOURG) S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous les transferts de propriété immobilière ou mobilière, et notamment l'acquisition, la vente, la mise en valeur, la location d'immeubles, tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

La société a en outre pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales telles que modifiées.

Art. 5. Le capital social est fixé à un trente et un mille euros (€ 31.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (€ 310,-) par action.

Les actions peuvent être des actions nominatives ou des actions au porteur. Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Titre II. Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois administrateurs au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Art. 8. Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou deux administrateurs.

Art. 9. Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 10. Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, sous observation des dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le Conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

Art. 11. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu de l'article 10 des statuts. Le conseil d'administration aura le pouvoir de nommer son président.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Titre III. Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'assemblée générale statuaire se réunit à Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de juillet à 11.00 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée est reporté au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que ce produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 15. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Chaque fois que les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de vote en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre IV. Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde. Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. L'assemblée générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer des dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le Conseil d'Administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit aux dividendes.

Titre V. Dissolution, liquidation

Art. 18. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Pour les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2007.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- TRUSTCAPITAL S.A., préqualifiée: cinquante actions,	50
2.- SIP, SOCIETE D'INVESTISSEMENT ET DE PROMOTION S.A., préqualifiée: Cinquante actions	50
Total: cent actions	100

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, si bien que la somme de trente et un mille euros (€ 31.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de € 1.395,-

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prennent, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4).

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:

- a) Monsieur Jeannot Philipp, employé privé, né à Luxembourg, le 4 juillet 1955 (Matricule 1955 0704 318), demeurant professionnellement à L-2715 Luxembourg, 2, rue Walram,
- b) Madame Marie-France Pastore, employée privée, née à Ettelbruck, le 2 février 1968 (Matricule 1968 0202 365), demeurant professionnellement à L-2715 Luxembourg, 2, rue Walram,
- c) Monsieur Yvon Logelin, employé privé, né à Luxembourg, le 13 février 1959 (Matricule 1959 0213 171), demeurant professionnellement à L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange,
- d) Monsieur Guy Decker, employé privé, né à Ettelbruck, le 5 avril 1968 (Matricule 1968 0405 118), demeurant professionnellement à L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange,

- 2.- Le nombre des commissaires est fixé à un (1).

Est nommé commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

Monsieur Philippe Guillaume, employé privé, né à Arlon (Belgique), le 25 mars 1977 (Matricule 1977 0325 458), demeurant à B-6723 Habay-la-Vieille, 7, rue de la Rochette.

- 3.- L'adresse du siège social est fixée à L-1320 Cessange, 54, rue de Cessange.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état ou demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Philipp, R. Schuman.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 novembre 2007. Relation: EAC / 2007 / 13843. — Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 15 novembre 2007

R. Schuman.

Référence de publication: 2007138317/237/169.

(070160652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

Eikon Mezzanine Invest II Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 112.053.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 19 octobre 2007

- La démission du Commissaire aux comptes, CO-VENTURES S.A., Société Anonyme, dont le siège social est au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, est acceptée avec effet immédiat.
- La démission de LUX BUSINESS MANAGEMENT Sàrl, Société à Responsabilité Limitée, dont le siège social est au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Administrateur de catégorie B, est acceptée avec effet immédiat.
- FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, dont le siège social est au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est nommée Commissaire aux Comptes. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2010.
- Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est nommé Administrateur de catégorie B. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2010.
- Monsieur Jean-Robert Bartolini, diplômé D.E.S.S., demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est nommé Administrateur de catégorie B. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2010.
- Le siège social est transféré du 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Certifié sincère et conforme

EIKON MEZZANINE INVEST II HOLDING S.A.

J.-R. Bartolini / J. Baxter

Administrateur de catégorie B / Administrateur de catégorie A

Extract of the resolutions taken at the Extraordinary General Meeting held in Luxembourg on October 19th, 2007

- The resignation of the Statutory Auditor, CO-VENTURES S.A., Société Anonyme, with registered office at 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, be accepted with immediate effect.
- The resignation of the Director of B category, LUX BUSINESS MANAGEMENT Sàrl, Société à Responsabilité Limitée, with registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, be accepted with immediate effect.
- The company FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, having its registered office at 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg be appointed as new Statutory Auditor. Its mandate will lapse at the Annual General Meeting of 2010.
- Mr Pierre Mestdagh, private employee, professionally residing at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, be appointed as new Director of B category. His mandate will lapse at the Annual General Meeting of 2010.
- Mr Jean-Robert Bartolini, graduated D.E.S.S., professionally residing at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg be appointed as additional Director of B category. His mandate will lapse at the Annual General Meeting of 2010.
- The registered office is transferred from 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg to 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Luxembourg, October 19th, 2007.

For true copy

EIKON MEZZANINE INVEST II HOLDING S.A.

J.-R. Bartolini / J. Baxter

Director of B category / Director of A category

Référence de publication: 2007137366/795/47.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04084. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Eikon Mezzanine Income Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 112.087.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 19 octobre 2007

- La démission du Commissaire aux comptes, CO-VENTURES S.A., Société Anonyme, dont le siège social est au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, est acceptée avec effet immédiat.
- La démission de LUX BUSINESS MANAGEMENT Sàrl, Société à Responsabilité Limitée, dont le siège social est au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Administrateur de catégorie B, est acceptée avec effet immédiat.
- FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, dont le siège social est au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est nommée Commissaire aux Comptes. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2010.
- Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est nommé Administrateur de catégorie B. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2010.
- Monsieur Jean-Robert Bartolini, diplômé D.E.S.S., demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est nommé Administrateur de catégorie B. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2010.
- Le siège social est transféré du 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Certifié sincère et conforme

EIKON MEZZANINE INCOME HOLDING S.A.

J.-R. Bartolini / J. Baxter

Administrateur B / Administrateur A

Extract of the resolutions taken at the Extraordinary General Meeting held in Luxembourg on October 19th, 2007

- The resignation of the Statutory Auditor, CO-VENTURES S.A., Société Anonyme, with registered office at 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, be accepted with immediate effect.
- The resignation of the Director of B category, LUX BUSINESS MANAGEMENT Sàrl, Société à Responsabilité Limitée, with registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, be accepted with immediate effect.
- The company FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, having its registered office at 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg be appointed as new Statutory Auditor. Its mandate will lapse at the Annual General Meeting of 2010.
- Mr Pierre Mestdagh, private employee, professionally residing at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, be appointed as new Director of B category. His mandate will lapse at the Annual General Meeting of 2010.
- Mr Jean-Robert Bartolini, graduated D.E.S.S., professionally residing at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg be appointed as additional Director of B category. His mandate will lapse at the Annual General Meeting of 2010.
- The registered office is transferred from 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg to 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Luxembourg, October 19th, 2007

For true copy

EIKON MEZZANINE INCOME HOLDING S.A.

J.-R. Bartolini / J. Baxter

Director of B category / Director of A category

Référence de publication: 2007137367/795/47.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04098. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Ophrys Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 108.836.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

137794

Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007137856/7280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04673. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Eikon Invest II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 79.419.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 19 octobre 2007

- La démission du Commissaire aux comptes, CO-VENTURES S.A., Société Anonyme, dont le siège social est au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, est acceptée avec effet immédiat.
- La démission de ORANGFIELD TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme, dont le siège social est au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Administrateur, est acceptée avec effet immédiat.
- FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, dont le siège social est au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est nommée Commissaire aux Comptes. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2012.
- Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est nommé Administrateur. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2012.
- Monsieur Jean-Robert Bartolini, diplômé D.E.S.S., demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est nommé Administrateur. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2012.
- Le siège social est transféré du 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Certifié sincère et conforme

EIKON INVEST II S.A.

J. Baxter / J.-R. Bartolini

Administrateur / Administrateur

Extract of the resolutions taken at the Extraordinary General Meeting held in Luxembourg on October 19 th, 2007

- The resignation of the Statutory Auditor, CO-VENTURES S.A., Société Anonyme, with registered office at 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, be accepted with immediate effect.
- The resignation of the Director, ORANGFIELD TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme, with registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, be accepted with immediate effect.
- The company FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, having its registered office at 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg be appointed as new Statutory Auditor. Its mandate will lapse at the Annual General Meeting of 2012.
- Mr Pierre Mestdagh, private employee, professionally residing at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, be appointed as new Director. His mandate will lapse at the Annual General Meeting of 2012.
- Mr Jean-Robert Bartolini, graduated D.E.S.S., professionally residing at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg be appointed as additional Director. His mandate will lapse at the Annual General Meeting of 2012.
- The registered office is transferred from 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg to 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Luxembourg, October 19th, 2007.

For true copy

EIKON INVEST II S.A.

J. Baxter / J.-R. Bartolini

Director / Director

Référence de publication: 2007137368/795/45.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04128. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

LBK Finance Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 82.138.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire
tenue à Luxembourg le 19 octobre 2007*

- La démission du Commissaire aux comptes, CO-VENTURES S.A., Société Anonyme, dont le siège social est au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, est acceptée avec effet immédiat.
- La démission de ORANGFIELD TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme, dont le siège social est au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Administrateur, est acceptée avec effet immédiat.
- FIN-CONTRÔLE S.A., Société Anonyme, dont le siège social est au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est nommée Commissaire aux Comptes. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2012.
- Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est nommé Administrateur. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2012.
- Monsieur Jean-Robert Bartolini, diplômé D.E.S.S., demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est nommé Administrateur. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2012.
- Le siège social est transféré du 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Certifié sincère et conforme
LBK FINANCE HOLDING S.A.
J. Baxter / J.-R. Bartolini
Administrateur / Administrateur

—
*Extract of the resolutions taken at the Extraordinary General Meeting
held in Luxembourg on October 19th, 2007*

- The resignation of the Statutory Auditor, CO-VENTURES S.A., Société Anonyme, with registered office at 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, be accepted with immediate effect.
- The resignation of the Director, ORANGFIELD TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme, with registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, be accepted with immediate effect.
- The company FIN-CONTRÔLE S.A., Société Anonyme, having its registered office at 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg be appointed as new Statutory Auditor. Its mandate will lapse at the Annual General Meeting of 2012.
- Mr Pierre Mestdagh, private employee, professionally residing at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, be appointed as new Director. His mandate will lapse at the Annual General Meeting of 2012.
- Mr Jean-Robert Bartolini, graduated D.E.S.S., professionally residing at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg be appointed as additional Director. His mandate will lapse at the Annual General Meeting of 2012.
- The registered office is transferred from 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg to 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Luxembourg, October 19th, 2007.

For true copy
LBK FINANCE HOLDING S.A.
J. Baxter / J.-R. Bartolini
Director / Director

Référence de publication: 2007137370/795/47.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04093. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Kereda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 39.344.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 20 août 2007

Madame Noëlle Piccione est nommée Président du Conseil d'Administration. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Certifié sincère et conforme

KEREDA S.A.

N. Piccione / P. Mestdagh

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007137521/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08617. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Eikon Invest VI Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 92.738.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire
tenue à Luxembourg le 19 octobre 2007*

- La démission du Commissaire aux comptes, CO-VENTURES S.A., Société Anonyme, dont le siège social est au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, est acceptée avec effet immédiat.
- La démission de ORANGFIELD TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme, dont le siège social est au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Administrateur, est acceptée avec effet immédiat.
- FIN-CONTRÔLE S.A., Société Anonyme, dont le siège social est au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est nommée Commissaire aux Comptes. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2008.
- Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est nommé nouvel Administrateur. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2008.
- Monsieur Jean-Robert Bartolini, diplômé D.E.S.S., demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est nommé Administrateur. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2008.
- Le siège social est transféré du 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Certifié sincère et conforme

EIKON INVEST VI HOLDING S.A.

J. Baxter / J.-R. Bartolini

Administrateur / Administrateur

*Extract of the resolutions taken at the Extraordinary General Meeting
held in Luxembourg on October 19th, 2007*

- The resignation of the Statutory Auditor, CO-VENTURES S.A., Société Anonyme, with registered office at 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, be accepted with immediate effect.
- The resignation of the Director, ORANGFIELD TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme, with registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, be accepted with immediate effect.
- The company FIN-CONTRÔLE S.A., Société Anonyme, having its registered office at 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg be appointed as new Statutory Auditor. Its mandate will lapse at the Annual General Meeting of 2008.
- Mr Pierre Mestdagh, private employee, professionally residing at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, be appointed as new Director. His mandate will lapse at the Annual General Meeting of 2008.
- Mr Jean-Robert Bartolini, graduated D.E.S.S., professionally residing at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg be appointed as additional Director. His mandate will lapse at the Annual General Meeting of 2008.
- The registered office is transferred from 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg to 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Luxembourg, October 19th, 2007.

For true copy

EIKON INVEST VI HOLDING S.A.

J. Baxter / J.-R. Bartolini

Director / Director

Référence de publication: 2007137371/795/47.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04108. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

McKesson China Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 133.513.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the sixteenth of October.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

NORTHSTAR HEALTHCARE HOLDINGS LIMITED, a company incorporated and organized under the laws of Ireland, having its registered office at 70 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Republic of Ireland, having its principal place of Business at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM DX, Bermuda, here represented by Mr Jean-Luc Schaus, attorney at law, residing in the city of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 19 September 2007 in the city of Luxembourg.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) (hereafter the Company) which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Object.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, or exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other group company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other group company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name McKesson CHINA HOLDINGS S.à r.l.

Art. 5. Registered Office.

5.1. The registered office is established in Bertrange.

5.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or, in case of plurality of partners, of an extraordinary general meeting of the partners deliberating in the manner provided for the amendments of the Articles.

5.3. The address of the registered office may be transferred within the municipality by a decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

5.4. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share Capital.

6.1. The Company's corporate capital is fixed at twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000.-) represented by two hundred and fifty (250) shares with a par value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each, all subscribed and fully paid-up.

6.2. The Company may redeem its own shares. However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The partners' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the partners representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

6.3. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 12 of these Articles.

Art. 7. Shares.

7.1. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

7.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

7.3. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 and article 190 of the Law.

Art. 8. Dissolution - Liquidation.

8.1. The Company shall not be dissolved by reason of the insolvency or bankruptcy or any similar event affecting one or more of the partners.

8.2. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners, who shall determine their powers and remuneration.

Art. 9. Management.

9.1. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) do not need to be partners. The manager(s) may be revoked at any time (ad nutum).

9.2. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

9.3. All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

9.4. The manager or, as the case may be the managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 10. Meeting of the Board of Managers.

10.1. In case of plurality of managers, any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another.

10.2. Any participation in a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

10.3. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the board of managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and shall be evidenced by letter or facsimile. A meeting of the board of managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

10.4. The board of managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

10.5 In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

11. Representation.

11.1. The Company shall be bound by the signature of its sole manager, or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

11.2. The single manager, or in case of plurality of managers, any two managers acting jointly, may sub-delegate their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the relevant two managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 12. Partners - Powers and voting rights.

12.1. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

12.2. In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespective of the number of shares owned by it. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

12.3. However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

12.4. Subject to the provisions of the Law, resolutions of partners can, instead of being passed at a general meeting of partners, be passed in writing by all the partners. In this case, each partner shall be sent by letter, facsimile, telex, e-mail or any similar means of communication, a draft of the resolution(s) to be passed and shall express his vote in writing by one of the means of communication previously mentioned.

12.5. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, facsimile, telex or e-mail, to represent him at the general meeting of partners.

Art. 13. Accounting Year.

13.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of April of each year and end on the thirty-first of March of the following year.

13.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts shall be established, and the board of managers shall prepare a balance sheet setting out the Company's assets and liabilities and the profit and loss account.

13.3. The balance sheet and the profit and loss account shall be submitted for approval to the general meeting of partners who shall vote specifically as to whether discharge is given to the board of managers and, if applicable, the statutory auditors.

Art. 14. Allocation of Profits.

14.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

14.2. The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to their share holding in the Company.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (a) Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
- (b) These accounts show a profit, including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
- (c) The decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the partners.
- (d) The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 15. General Provision.

15.1. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and end on 31 March 2008.

Subscription - Payment

Thereupon, NORTHSTAR HEALTHCARE HOLDINGS LIMITED, prenamed and represented as stated above declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all two hundred fifty (250) shares by contribution in cash, so that the amount of USD 25,000.- is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

For the tax registration purposes, the share capital is estimated at EUR 17,580.- (exchange rate on October 16th, 2007: USD 1.- = EUR 0.7032).

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which must be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand euro (EUR 2,000.-).

Resolutions of the sole partner

1) The Company will be administered by the following manager:

Mrs Caroline Sheldon, Accountant, born in Frampton on Severn, United Kingdom, on 30 July 1961, residing professionally at 57, route de Longwy, L-8080 Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg.

The manager is appointed for an unlimited period of time.

2) The address of the Company is set at 57, route de Longwy, L-8080 Bertrange.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing person, the proxyholder signed together with Us, the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le seize octobre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

NORTHSTAR HEALTHCARE HOLDINGS LIMITED, une société régie par les lois d'Irlande, ayant son siège social à 70 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Republic of Ireland, ayant son principal établissement à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM DX, Bermuda, ici représentée par Jean-Luc Schaus, avocat à la Cour résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 19 septembre 2007, donnée à Luxembourg.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée (ci-après la Société) régie par les lois du Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Objet social.

2.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société du groupe. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société du groupe. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

2.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

2.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination McKesson CHINA HOLDINGS S.à r.l.

Art. 5. Siège social.

5.1. Le siège social est établi à Bertrange.

5.2. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

5.3. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

5.4. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social.

6.1. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis (USD 25.000,-) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis (USD 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

6.2. La société pourra racheter ses propres parts. Toutefois, si le prix de rachat dépasse pourtant la valeur nominale des actions à racheter, le rachat pourra seulement être décidé sous condition que la société dispose de réserves distribuables suffisantes pour couvrir l'excédent du prix de rachat. La décision des actionnaires de racheter les parts propres à la société nécessite un vote unanime (100%) des associés réunis en assemblée générale extraordinaire, représentant la totalité du capital et entraînera une réduction du capital par l'annulation des actions rachetées.

6.3. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 12 des présents Statuts.

Art. 7. Parts sociales.

7.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

7.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7.3. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, le transfert des parts sociales détenues par chacun d'entre eux est soumis aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Art. 8. Dissolution - Liquidation.

8.1. La Société ne sera pas dissoute par suite de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

8.2. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui déterminent leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 9. Gestion.

9.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants sont révocables ad nutum.

9.2. Dans les rapports avec les tiers, les gérants auront tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

9.3. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts sont de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

9.4. Le ou les gérants (suivant le cas) ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 10. Conseil de gérance.

10.1. En cas de pluralité de gérants, tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toute personne prenant part à la réunion d'entendre les autres participants.

10.2. Toute participation à une conférence téléphonique organisée et présidée par un gérant résidant au Luxembourg équivaut à une participation en personne à une telle réunion et la réunion ainsi tenue est considérée comme ayant eu lieu au Luxembourg.

10.3. Les résolutions signées par voie circulaire par tous les gérants seront valablement prises et engageront la société de la même manière que si la réunion avait dûment été convoquée et tenue par le conseil de gérance. Les signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et doivent être apposées sur une lettre ou un fax. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme tenue à Luxembourg.

10.4. Le conseil de gérance peut valablement débattre et prendre des décisions seulement si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

10.5. En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 11. Représentation.

11.1. La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

11.2. Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, deux des membres du conseil de gérance agissant conjointement, peuvent subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

11.3. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, les deux gérants en question, détermineront les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Associés - Pouvoirs et droit de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

12.2. En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

12.3. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité des associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

12.4. Conformément aux prescriptions de la Loi, les décisions des associés peuvent, au lieu d'être adoptées lors d'une assemblée générale des associés, être prises par voie écrite par tous les associés. Dans ce cas, chaque associé devra recevoir par lettre, fax, télex, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire, un projet des décisions à prendre et devra émettre son vote par un des moyens de communication mentionnés ci-dessus.

12.5. Chaque associé peut désigner toute personne ou entité comme son mandataire dans une procuration donnée par lettre, fax, télex ou courrier électronique, pour le représenter à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. Année sociale.

13.1. L'année sociale commence le premier avril de chaque année et se termine le trente et un mars de l'année suivante.

13.2. Chaque année à la clôture de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un bilan comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société et le compte de profits et pertes.

13.3. Le bilan et le compte de profit et pertes seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale des associés qui se prononce par un vote spécial sur la décharge des gérants et, le cas échéant, des commissaires.

Art. 14. Allocation des résultats.

14.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve statutaire jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

14.2. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, sous les conditions suivantes:

- (a) Les comptes intérimaires sont établis par le gérant ou le conseil de gérance.
- (b) Ces comptes montrent un bénéfice incluant les bénéfices reportés ou affectés à une réserve spéciale.
- (c) La décision de payer des dividendes intérimaires est prise par le seul associé ou par assemblée générale extraordinaire des associés.
- (d) Le paiement est fait une fois que la société a obtenu la garantie que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 15. Dispositions générales. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 mars 2008.

Souscription - Paiement

Ces faits exposés, NORTHSTAR HEALTHCARE HOLDINGS LIMITED, préqualifiée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'intégralité du capital social de la Société et avoir entièrement libéré les deux cent cinquante (250) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de USD 25.000,- est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à EUR 17.580,- (taux de change du 16 octobre 2007 : USD 1,- = EUR 0,7032).

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Décision de l'associé unique

1) La Société est administrée par le gérant suivant:

Madame Caroline Sheldon, Comptable, née à Frampton en Severn, Royaume-Uni, le 30 Juillet 1961 avec adresse professionnelle à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

Le gérant est nommé pour une période illimitée.

2) L'adresse de la Société est fixée à 57, route de Longwy, L-8080 Bertrange.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, le mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: J. L. Schaus, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2007, LAC/2007/32221. — Reçu 176,68 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007137909/5770/338.

(070159894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Eikon Invest V Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 92.670.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire
tenue à Luxembourg le 19 octobre 2007*

- La démission du Commissaire aux comptes, CO-VENTURES S.A., Société Anonyme, dont le siège social est au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, est acceptée avec effet immédiat.
- La démission de ORANGEFIELD TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme, dont le siège social est au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Administrateur, est acceptée avec effet immédiat.
- FIN-CONTRÔLE S.A., Société Anonyme, dont le siège social est au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est nommée Commissaire aux Comptes. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2008.
- Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est nommé nouvel Administrateur. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2008.
- Monsieur Jean-Robert Bartolini, diplômé D.E.S.S., demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est nommé Administrateur. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2008.
- Le siège social est transféré du 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Certifié sincère et conforme
EIKON INVEST V HOLDING S.A.
J. Baxter / J.-R. Bartolini
Administrateur / Administrateur

*Extract of the resolutions taken at the Extraordinary General Meeting
held in Luxembourg on October 19th, 2007*

- The resignation of the Statutory Auditor, CO-VENTURES S.A., Société Anonyme, with registered office at 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, be accepted with immediate effect.
- The resignation of the Director, ORANGEFIELD TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme, with registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, be accepted with immediate effect.
- The company FIN-CONTRÔLE S.A., Société Anonyme, having its registered office at 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg be appointed as new Statutory Auditor. Its mandate will lapse at the Annual General Meeting of 2008.
- Mr Pierre Mestdagh, private employee, professionally residing at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, be appointed as new Director. His mandate will lapse at the Annual General Meeting of 2008.
- Mr Jean-Robert Bartolini, graduated D.E.S.S., professionally residing at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg be appointed as additional Director. His mandate will lapse at the Annual General Meeting of 2008.
- The registered office is transferred from 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg to 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Luxembourg, October 19th, 2007.

For true copy
EIKON INVEST V HOLDING S.A.
J. Baxter / J.-R. Bartolini
Director / Director

Référence de publication: 2007137372/795/47.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04110. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Eikon Invest VIII Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 104.881.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire
tenue à Luxembourg le 19 octobre 2007*

- La démission du Commissaire aux comptes, CO-VENTURES S.A., Société Anonyme, dont le siège social est au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, est acceptée avec effet immédiat.
- La démission de ORANGFIELD TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme, dont le siège social est au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Administrateur, est acceptée avec effet immédiat.
- FIN-CONTRÔLE S.A., Société Anonyme, dont le siège social est au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est nommée Commissaire aux Comptes. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2010.
- Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est nommé nouvel Administrateur. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2010.
- Monsieur Jean-Robert Bartolini, diplômé D.E.S.S., demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est nommé Administrateur. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2010.
- Le siège social est transféré du 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Certifié sincère et conforme
EIKON INVEST VIII HOLDING S.A.
J. Baxter / J.-R. Bartolini
Administrateur / Administrateur

*Extract of the resolutions taken at the Extraordinary General Meeting
held in Luxembourg on October 19th, 2007*

- The resignation of the Statutory Auditor, CO-VENTURES S.A., Société Anonyme, with registered office at 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, be accepted with immediate effect.
- The resignation of the Director, ORANGFIELD TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme, with registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, be accepted with immediate effect.
- The company FIN-CONTRÔLE S.A., Société Anonyme, having its registered office at 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg be appointed as new Statutory Auditor. Its mandate will lapse at the Annual General Meeting of 2010.
- Mr Pierre Mestdagh, private employee, professionally residing at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, be appointed as new Director. His mandate will lapse at the Annual General Meeting of 2010.
- Mr Jean-Robert Bartolini, graduated D.E.S.S., professionally residing at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg be appointed as additional Director. His mandate will lapse at the Annual General Meeting of 2010.
- The registered office is transferred from 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg to 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Luxembourg, October 19th, 2007.

For true copy
EIKON INVEST VIII HOLDING S.A.
J. Baxter / J.-R. Bartolini
Director / Director

Référence de publication: 2007137373/795/47.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04113. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Eikon Invest VII Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 93.371.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire
tenue à Luxembourg le 19 octobre 2007*

- La démission du Commissaire aux comptes, CO-VENTURES S.A., Société Anonyme, dont le siège social est au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, est acceptée avec effet immédiat.
- La démission de ORANGFIELD TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme, dont le siège social est au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Administrateur, est acceptée avec effet immédiat.
- FIN-CONTRÔLE S.A., Société Anonyme, dont le siège social est au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est nommée Commissaire aux Comptes. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2008.
- Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est nommé nouvel Administrateur. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2008.
- Monsieur Jean-Robert Bartolini, diplômé D.E.S.S., demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est nommé Administrateur. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2008.
- Le siège social est transféré du 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Certifié sincère et conforme
EIKON INVEST VII HOLDING S.A.
J. Baxter / J.-R. Bartolini
Administrateur / Administrateur

*Extract of the resolutions taken at the Extraordinary General Meeting
held in Luxembourg on October 19th, 2007*

- The resignation of the Statutory Auditor, CO-VENTURES S.A., Société Anonyme, with registered office at 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, be accepted with immediate effect.
- The resignation of the Director, ORANGFIELD TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme, with registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, be accepted with immediate effect.
- The company FIN-CONTRÔLE S.A., Société Anonyme, having its registered office at 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg be appointed as new Statutory Auditor. Its mandate will lapse at the Annual General Meeting of 2008.
- Mr Pierre Mestdagh, private employee, professionally residing at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, be appointed as new Director. His mandate will lapse at the Annual General Meeting of 2008.
- Mr Jean-Robert Bartolini, graduated D.E.S.S., professionally residing at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg be appointed as additional Director. His mandate will lapse at the Annual General Meeting of 2008.
- The registered office is transferred from 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg to 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Luxembourg, October 19th, 2007.

For true copy
EIKON INVEST VII HOLDING S.A.
J. Baxter / J.-R. Bartolini
Director / Director

Référence de publication: 2007137374/795/47.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04114. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Eikon Invest IV Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 89.189.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire
tenue à Luxembourg le 19 octobre 2007*

- La démission du Commissaire aux comptes, CO-VENTURES S.A., Société Anonyme, dont le siège social est au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, est acceptée avec effet immédiat.
- La démission de ORANGFIELD TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme, dont le siège social est au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Administrateur, est acceptée avec effet immédiat.
- FIN-CONTRÔLE S.A., Société Anonyme, dont le siège social est au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est nommée Commissaire aux Comptes. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2008.
- Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est nommé nouvel Administrateur. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2008.
- Monsieur Jean-Robert Bartolini, diplômé D.E.S.S., demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est nommé Administrateur. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2008.
- Le siège social est transféré du 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Certifié sincère et conforme
EIKON INVEST IV HOLDING S.A.
J. Baxter / J.-R. Bartolini
Administrateur / Administrateur

*Extract of the resolutions taken at the Extraordinary General Meeting
held in Luxembourg on October 19th, 2007*

- The resignation of the Statutory Auditor, CO-VENTURES S.A., Société Anonyme, with registered office at 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, be accepted with immediate effect.
- The resignation of the Director, ORANGFIELD TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme, with registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, be accepted with immediate effect.
- The company FIN-CONTRÔLE S.A., Société Anonyme, having its registered office at 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg be appointed as new Statutory Auditor. Its mandate will lapse at the Annual General Meeting of 2008.
- Mr Pierre Mestdagh, private employee, professionally residing at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, be appointed as new Director. His mandate will lapse at the Annual General Meeting of 2008.
- Mr Jean-Robert Bartolini, graduated D.E.S.S., professionally residing at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg be appointed as additional Director. His mandate will lapse at the Annual General Meeting of 2008.
- The registered office is transferred from 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg to 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

137807

Luxembourg, October 19th, 2007.

For true copy
EIKON INVEST IV HOLDING S.A.
J. Baxter / J.-R. Bartolini
Director / Director

Référence de publication: 2007137375/795/47.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04116. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

RSTM BVBA & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 129.359.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de RSTM BVBA & CIE
tenue au siège social le 12 octobre 2007 à 11.00 heures*

Résolutions

1. L'Assemblée approuve le transfert du siège social du Zoning Industriel à L-8287 Kehlen, au 5, rue Prince Jean à L-4740 Pétange.

Toutes les résolutions sont prises à l'unanimité des voix.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 12.00 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

RealStart MANAGEMENT BVBA
Président
S. Leurquin / G. Lusatti
Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2007137465/1656/21.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05211. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Eikon Mezzanine Invest III Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 112.083.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire
tenue à Luxembourg le 19 octobre 2007*

- La démission du Commissaire aux comptes, CO-VENTURES S.A., Société Anonyme, dont le siège social est au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, est acceptée avec effet immédiat.

- La démission de LUX BUSINESS MANAGEMENT Sàrl, Société à Responsabilité Limitée, dont le siège social est au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Administrateur de catégorie B, est acceptée avec effet immédiat.

- FIN-CONTRÔLE S.A., Société Anonyme, dont le siège social est au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est nommée Commissaire aux Comptes. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2010.

- Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est nommé Administrateur de catégorie B. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2010.

- Monsieur Jean-Robert Bartolini, diplômé D.E.S.S., demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est nommé Administrateur de catégorie B. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2010.

- Le siège social est transféré du 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Certifié sincère et conforme
EIKON MEZZANINE INVEST III HOLDING S.A.
J.-R. Bartolini / J. Baxter
Administrateur de catégorie B / Administrateur de catégorie A

*Extract of the resolutions taken at the Extraordinary General Meeting
held in Luxembourg on October 19th, 2007*

- The resignation of the Statutory Auditor, CO-VENTURES S.A., Société Anonyme, with registered office at 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, be accepted with immediate effect.
- The resignation of the Director of B category, LUX BUSINESS MANAGEMENT Sàrl, Société à Responsabilité Limitée, with registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, be accepted with immediate effect.
- The company FIN-CONTRÔLE S.A., Société Anonyme, having its registered office at 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg be appointed as new Statutory Auditor. Its mandate will lapse at the Annual General Meeting of 2010.
- Mr Pierre Mestdagh, private employee, professionally residing at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, be appointed as new Director of B category. His mandate will lapse at the Annual General Meeting of 2010.
- Mr Jean-Robert Bartolini, graduated D.E.S.S., professionally residing at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg be appointed as additional Director of B category. His mandate will lapse at the Annual General Meeting of 2010.
- The registered office is transferred from 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg to 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Luxembourg, October 19th, 2007.

For true copy
EIKON MEZZANINE INVEST III HOLDING S.A.
J.-R. Bartolini / J. Baxter
Director of B category / Director of A category

Référence de publication: 2007137377/795/49.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04101. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Wine & Spirit Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 111.645.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

C. Doerner
Notaire

Référence de publication: 2007137392/209/12.

(070159678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Compagnie Européenne de Téléphonie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 67.616.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 novembre 2007.

J.-J. Wagner
Notaire

Référence de publication: 2007137393/239/12.

(070159724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.